

FÉVRIER 2006

bulletin



d e l a C I J - C a n a d a



Marcia Kran, récipiendaire du Prix Walter S. Tarnopolsky 2005

À l'intérieur

Récipiendaire du Prix
Tarnopolskyp.1

Lettre de la
rédactionp.2

Réunion annuelle,
Vancouverp.3

Réunion annuelle,
St. John'sp.7

Le Secrétaire-général
de la CIJ en visite au
Canadap.4

Panel de juristes
éminentsp.5

Réunions locales à
Ottawapp.4, 7

Conférence de
l'ILAp.8

Fondation Paul A.
Fournierp. 6

En août dernier, à la Conférence annuelle de l'ABC, M. le juge Ian Binnie a remis le Prix Tarnopolsky 2005 des droits de la personne à l'avocate vancouveroise Marcia Kran, spécialiste du droit international, professeure et défenseur des droits de la personne. Au cours des 25 dernières années, Me Kran a œuvré aux Nations Unies, au ministère canadien de la Justice, au bureau du Procureur général du Manitoba et à l'*Open Society / Soros Foundation*. Elle occupe présentement le poste de gestionnaire des pratiques de gouvernance démocratique des Nations Unies à Bratislava où, entre autres, elle dirige une équipe de spécialistes chargée d'étudier les enjeux de gouvernance démocratique en Europe de l'Est et dans la Communauté des États indépendants.

M. le juge Binnie a présenté le prix à Me Kran à une réunion conjointe de la CIJ et du Forum des juges canadiens. À la réunion annuelle de la CIJ, qui avait lieu immédiatement après la remise du prix, Me Kran a été présentée par la juge en chef

Beverly McLachlin avant de prononcer une allocution.

Lors de son discours, Me Kran a mis l'accent sur l'importance des Nations Unies dans la promotion des droits de la personne, tant par le passé qu'actuellement. Elle a brossé un bref historique du rôle central joué par les Nations Unies en matière de droits de la personne après la Deuxième Guerre mondiale, aboutissant à l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. Même si les Nations Unies ont largement réussi à établir des normes universelles en droits de la personne, elle a émis cette mise en garde : « Nous avons beau vouloir que ces droits soient respectés, il faut plus qu'un accord sur des normes pour donner vie et sens à ces principes universels. »

L'ONU a donc mis en place deux mécanismes, la Commission des droits de la personne et un groupe de six comités, chacun correspondant à un traité de droits humains, pour promouvoir et protéger

suite à la page 8



PAT WHITING

Lettre de la rédaction

La Section canadienne de la CIJ vient de vivre une excellente année. D'abord, nous nous sommes extirpés avec succès d'un déficit temporaire mais tout de même inconfortable grâce à vos dons et aux renouvellements précoces en décembre. Nous avons également reçu un don de la Fondation Paul A. Fournier.

Le refus de l'ACDI de poursuivre ou d'élargir notre projet international dans les Balkans nous a ébranlés mais nous pouvons nous enorgueillir de l'excellent travail accompli par Mme la juge Michèle Rivet et son équipe. Même si le Canada n'y participe plus, les travaux entrepris continueront à porter fruit au cours des années qui viennent.

Notre assemblée annuelle à Vancouver a connu un succès retentissant, et l'Exécutif a plein de nouveaux projets pour la prochaine année. Les pages françaises du site Web sont désormais accessibles, et Me Manon Montpetit a accepté le poste de webmestre. Elle travaillera avec le professeur Ken Norman, webmestre des pages anglaises.

Un nombre record de réunions locales a eu lieu en 2005; certaines ont été rapportées dans les pages du bulletin d'été. Depuis, la Section canadienne de la CIJ a participé à des réunions locales à Saskatoon, Toronto et Ottawa, qui font l'objet de reportages dans ce bulletin.

Le président de la CIJ-Canada, Ed Ratushny, s'est donné comme priorité, entre autres, d'établir une véritable communauté au sein de la Section canadienne en améliorant les communications, en favorisant une participation plus active des membres du Conseil et en encourageant un plus grand nombre de réunions locales, plus rassembleuses en général que l'assemblée

annuelle. Dans cet effort, nous avons été secondés par les vice-présidentes et vice-présidents régionaux et par des membres du Conseil.

Cet automne, à Ottawa, la CIJ-Canada s'est jointe au Comité de développement international de l'ABC pour deux réunions avec des avocats, ayant des expériences très différentes des nôtres, en provenance du Zimbabwe : l'exilé Gabriel Shumba, adversaire extérieur de la répression du régime Mugabe, et l'intrépide Arnold Tsunga, travaillant aux mêmes fins à l'intérieur du pays.

Grâce aux arrangements pris par le professeur Daniel Gervais, les deux avocats ont fait salle comble à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa avant de casser la croûte avec des membres de la CIJ à un hôtel de la capitale. En tant que chauffeur de Gabriel Shumba, j'ai eu la chance de passer plus de temps avec lui et, ce faisant, appris des choses qu'il ne disait pas aux réunions publiques. Par exemple, que son exil à Pretoria ne garantit pas sa sécurité : il continue de se faire harceler et a été récemment victime d'une tentative d'enlèvement. Il est obligé de changer d'appartement tous les mois avec son épouse et sa fillette de cinq ans. Pendant que nous attendions de recevoir son billet de retour en train à Toronto, il m'a dit que l'Afrique du Sud l'extradait sans doute à l'expiration de son passeport d'ici quelques mois, sans lui permettre de le renouveler. Il deviendra alors finalement apatride et devra peut-être suspendre ses études doctorales pour une période indéterminée.

Le site Web de la CIJ renferme d'ailleurs une lettre de protestation (rédigée en 2003) contre l'arrestation et le traitement infligé à Gabriel Shumba. La lettre a été expédiée par la CIJ de Genève au président Robert Mugabe et à son ministre de la Justice. Il y a

une différence considérable entre lire au sujet de violations de droits humains et entendre parler d'une personne qui craint pour sa vie. Mes rencontres avec Gabriel m'ont rappelé l'importance des travaux en cours de la Commission internationale de juristes et de son vaste réseau de sections nationales. Un panel de juristes éminents sur le terrorisme, le contre-terrorisme et les droits humains constitue le prochain grand projet de la CIJ. Ce panel tiendra des audiences autour du monde pour évaluer les conséquences des nouvelles lois et politiques antiterroristes. Une des audiences aura lieu au Canada au printemps prochain. Nous vous renseignerons à ce sujet dès que les détails de la réunion seront disponibles.

Entre-temps, au nom de l'Exécutif de la Section canadienne de la CIJ, veuillez accepter nos meilleurs vœux pour l'année 2006. •

Pat Whiting
Rédactrice en chef

bulletin

Président : Ed Ratushny

Présidente sortante : Michèle Rivet

Vice-président : Brian Crane

Secrétaire-trésorier :

Charles Hackland

Directrice exécutive/Rédactrice :

Pat Whiting

Graphisme/Mise en page : Ken Watson



Commission internationale de juristes

500-865 Avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1S 5S8

Tél. : 613-237-2925, poste 125
Courriel : patw@cba.org
Site Web : www.icjcanada.org



Réunion annuelle 2005, à Vancouver

Plus de 40 personnes, y compris la Très honorable Beverley McLachlin, juge en chef du Canada, ont assisté à la réunion annuelle 2005 de la CIJ-Canada, le lundi 15 août, au Vancouver Convention Centre, sous la présidence d'Ed Ratushny. Le président Ratushny a demandé à la juge en chef McLachlin de prononcer une allocution, ce qu'elle a fait, en insistant sur la étroite collaboration, de longue date, entre la Cour suprême du Canada et la Commission internationale de juristes, rappelant en particulier l'importance du juge Ivan Rand, en tant que membre fondateur, de la juge Claire L'Heureux-Dubé, ancienne commissaire de la CIJ et du juge Ian Binnie, actuel commissaire et ancien président à l'échelle canadienne et internationale. La juge en chef McLachlin a souligné l'importance du rôle joué par la CIJ, notamment dans le monde actuel, en cette ère de terrorisme international et de menaces croissantes à l'indépendance de la magistrature. Vous pouvez consulter le texte de l'allocution de la juge en chef McLachlin sur notre site Web ou en obtenir un auprès du bureau à Ottawa.

Le président Ratushny a remercié la juge en chef, pour ensuite présenter son rapport annuel sur le travail accompli par la CIJ-Canada. Il a reconnu les efforts déployés par les bénévoles qui, au cours de la dernière année, ont contribué à l'essor de la CIJ-Canada, en soulignant en particulier l'apport de l'hon. Anne Mactavish, coordonnatrice du Prix Walter Tarnopolsky, de David Aaron, correspondant de la CIJ, de l'hon. Michèle Rivet, présidente du Comité des projets internationaux et de Ken Norman et de Manon Montpetit, respectivement webmestres des sites Web en français et en anglais. Il a également souligné la campagne de recrutement réussie menée auprès de la magistrature du Québec par la vice-présidente du Québec, l'hon. Ginette Piché.

Le président Ratushny a également fait état du recrutement de nouveaux membres au sein du Conseil, notamment Paul Fraser, c.r., de Vancouver, qui a accepté de remplacer le Dr A.J. McLean, pour occuper les fonctions de vice-président de la Colombie-Britannique. Deux nouveaux membres du Conseil, les juges Janet McMurtry et David

Wake représenteront les juges nommés au provincial. Parmi les autres nouveaux membres du Conseil, mentionnons Ian Cartwright, de l'Alberta, Tom Heintzman, c.r., de l'Ontario, et le juge en chef du Manitoba, Richard Scott.

L'hon. Michèle Rivet a annoncé la fin du projet international de la CIJ-Canada dans les pays du Sud-Est adriatique en raison des changements dans l'allocation des subventions à l'ACDI. Elle a déclaré que la CIJ-Canada devrait poursuivre sa participation à des projets internationaux de cet ordre lorsque l'occasion se présente.

Brian Crane, vice-président national, a présenté les rapports respectifs sur les finances et sur les membres.

Après la levée de la séance en vue de tenir une brève réunion du Conseil, la réunion annuelle s'est conclue sur un rapport des activités de Genève présenté par les commissaires de la CIJ, Ian Binnie et Michèle Rivet. Ce fut ensuite le tour d'une présentation PowerPoint sur le site Web de la CIJ-Canada offerte par le webmestre Ken Norman, avec l'assistance de la nouvelle webmestre francophone, Manon Montpetit.

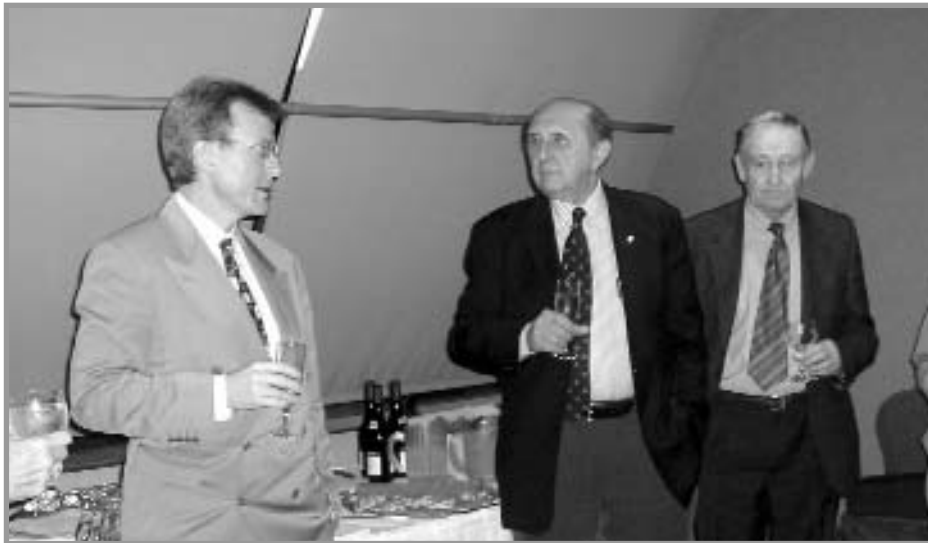
Le juge en chef de la Colombie-Britannique, l'hon. Lance Finch, a ensuite présenté Marcia Kran, lauréate du Prix Tarnopolsky 2005.

La réunion a été suivie d'une réception généreusement offerte par le cabinet juridique Fraser Milner Casgrain, au cours de laquelle les membres de la CIJ en provenance de tout le pays ont eu l'occasion de créer et de renouveler des connaissances avec des collègues aux vues similaires. •



G.-dr. : l'hon. Claire L'Heureux-Dubé, la Très hon. Beverley McLachlin

Le Secrétaire-général de la CIJ en visite au Canada



G.-dr. : Nicholas Howen, Ed Ratushny, et Brian Crane à Ottawa

Nicholas Howen, secrétaire-général de la Commission internationale des juristes depuis 2004, a visité le Canada au mois d'octobre 2005 pour rencontrer des représentants et représentantes du gouvernement canadien, des juristes, ainsi que des membres de la Section canadienne de la CIJ à Ottawa et à Montréal. M. Howen, un Australien qui compte plus de 20 années d'expérience en défense des droits de la personne, y compris avec les Nations Unies et Amnistie internationale, a participé à un nombre incroyable de rencontres au cours de sa visite de quatre jours. Il a notamment rencontré à Ottawa le sous-ministre de la Justice et des représentants de l'ACDI et du ministère des Affaires étrangères. Il était accompagné en alternance par l'hon. Ian Binnie et l'hon. Michèle Rivet, commissaires de la CIJ, ainsi que par Ed Ratushny, président de la Section canadienne de la CIJ, et Brian Crane, premier vice-président.

Dans plusieurs de ces rencontres, les

participants et participantes ont mis l'accent sur les questions du terrorisme et de l'importance de la surveillance du contre-terrorisme pour s'assurer qu'il ne met pas en péril la primauté du droit et les droits de la personne (la Conférence biennale de Berlin de la CIJ avait abordé ces questions en 2004). M. Howen a su explorer des avenues possibles de coopération et de financement au sein du gouvernement canadien.

M. Howen était l'invité d'honneur à un dîner de la Section canadienne de la CIJ, à un hôtel d'Ottawa, et a informé les membres présents des plus récents projets de Genève. Durant le repas, Nick Howen est allé saluer les convives, mangeant la salade à une table, le plat principal à une autre, le dessert à une autre, profitant ainsi de l'occasion pour avoir des conversations amicales. Durant son allocution officielle, il a parlé en détail de l'incidence positive de la CIJ dans certaines causes en Thaïlande et au Népal, et insisté sur l'importance du mandat unique de la CIJ dans le monde d'après le 11 septembre. Peu d'organisations internationales ont la

capacité, que possède la CIJ, de puiser dans des ressources nationales et internationales. Quelques jours auparavant, a-t-il poursuivi, le président de la CIJ à Genève, Arthur Chaskalson (qui est également juge en chef de la cour constitutionnelle de l'Afrique du Sud), avait présenté aux médias à Genève les membres du Panel d'éminents juristes de la CIJ. Le Panel doit tenir des audiences dans plusieurs pays (dont le Canada) et régions du globe. Le Panel a le mandat de produire un rapport qui aidera à forger un consensus entre les pays du monde sur les limites du contre-terrorisme.

Après sa visite à Ottawa, Nick Howen s'est rendu à Montréal pour deux journées et demie de rencontres (organisées par l'hon. Michèle Rivet, Commissaire de la CIJ) avec des ONG et ministre fédéral de la Justice, Irwin Cotler, qui a toujours appuyé l'agenda de droits de la personne de la CIJ.

La visite de Nick Howen au Canada avait aussi pour but d'aider la campagne de recrutement de la CIJ, particulièrement auprès des jeunes avocats et avocates. Deux greffiers de la Cour d'appel fédérale, Maria Mascaro (originaire de Montréal, diplômée de l'Université d'Ottawa) et Renee Miller (originaire de Calgary, diplômée de l'Université de Calgary), et un greffier de la Cour d'appel de la Cour martiale, Ryan Ross (originaire de Nouvelle-Écosse, diplômé de l'Université d'Ottawa), participaient au dîner et ont pris le dessert avec M. Howen. Tous trois sont membres de la CIJ. Maria a proposé que la CIJ crée un poste régional d'agent de liaison avec les étudiants et développe un concours de rédaction de dissertations sur des thèmes intéressant la CIJ. Ryan a pour sa part proposé une variété de projets pouvant intéresser les jeunes avocats, tel un programme de stages permettant à des étudiants canadiens en droit d'obtenir des crédits scolaires pour des projets répondant aux besoins de recherche

suite à la page 8



Visite à Montréal du Secrétaire-général de la CIJ, Nicholas Howen, du 21 au 23 octobre 2005

La CIJ-Canada a eu le plaisir d'accueillir à Montréal le Secrétaire-général de la Commission internationale de juristes, Nicholas Howen, lors de sa visite au Canada du 20 au 23 octobre dernier. À cette occasion, il m'a fait grand plaisir d'accompagner monsieur Howen aux quatre rencontres que nous avons organisées à Montréal.

Dès son arrivée à Montréal le 21 octobre, Nicholas Howen a donné une conférence au Juriclub du Palais de Justice devant des juges de la Cour d'appel du Québec, de la Cour supérieure et de la Cour du Québec. Cette conférence portait sur le respect de la règle de droit et la protection des droits de la personne dans le contexte des mesures antiterroristes prises par les États. M. Howen a exposé les défis que cela représente ainsi que les limites acceptables dans lesquelles les mesures antiterroristes doivent s'exercer. Parmi les personnes présentes lors de cette conférence, le juge à la retraite de la Cour suprême du Canada, Charles Gonthier et le juge en chef du Québec, Michel Robert. Après la conférence, le juge en chef Robert a convié M. Howen à venir visiter l'édifice Ernest-Cormier, où siège maintenant la Cour d'appel du Québec. M. Howen a donc pu

apprécier l'un des beaux édifices de notre patrimoine signé par Ernest Cormier et surtout, la magnifique et respectueuse restauration dont il a fait l'objet récemment.

Dans l'après-midi, M. Howen a rencontré le vice-recteur aux Affaires internationales de l'Université de Montréal, Me Jacques Frémont, ainsi que le directeur du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM), Me François Crépeau. La possibilité d'échanges de stagiaires entre la CIJ et l'Université de Montréal et d'une collaboration concernant certains domaines d'expertise ainsi que la tenue d'un colloque conjoint ont été discutées lors de cette rencontre.

Dans la soirée, un dîner rencontre a été organisé avec le professeur Peter Leuprecht, directeur de l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM) de l'Université du Québec à Montréal. Parmi les sujets discutés, la protection des droits de la personne et les mesures antiterroristes.

Le 22 octobre, Nicholas Howen a rencontré madame Iris Almeida, conseillère spéciale du Président du Centre international des droits de la personne et du développement

démocratique (Droits et Démocratie). Les principales activités qui ont été accomplies par Droits et Démocratie dans plusieurs pays au cours de l'année dernière ont été résumées par Mme Almeida. Celle-ci a de plus exprimé le désir de travailler en collaboration avec la CIJ et d'autres organismes afin d'assurer une meilleure synergie des actions entreprises.

Finalement, dans la matinée du 23 octobre, M. Howen a rencontré le ministre de la Justice, Irwin Cotler. Les politiques concernant les mesures antiterroristes ont été au centre des discussions. Le ministre Cotler a par ailleurs exprimé son ouverture à recevoir toutes informations pertinentes en provenance de la CIJ concernant ces questions fort complexes. Lors de cet entretien, le ministre Cotler a remis à M. Howen un texte qu'il a rédigé et qui s'intitule: « Terrorism, Security and Rights : The Dilemma of Democracies » et publié dans le *National Journal of Constitutional Law* (2002).

En tant que commissaire canadienne à la CIJ, j'ai eu l'opportunité de discuter avec Nicholas Howen des suites de sa visite au Canada, notamment en ce qui concerne

suite à la page 8

La CIJ de Genève crée un panel de juristes éminents

Le Secrétaire-général de la CIJ, Nicholas Howen, a annoncé la formation d'un panel international sur le terrorisme, le contre-terrorisme et les droits de la personne qui aura pour mandat de se pencher sur les violations de la primauté du droit et des droits de la personne dans le cadre de mesures antiterroristes depuis les attaques du 11 septembre 2001. M. le juge Arthur Chaskalson, président de la CIJ et ancien juge en chef de la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud, assumera la présidence

du panel de huit éminents juristes de différentes régions du monde et de différentes traditions juridiques.

Selon M. Howen, le panel passera 18 mois à mener une enquête mondiale détaillée sur les lois et politiques en matière de droits de la personne et de contre-terrorisme, y jetant un éclairage juridique, approfondissant plus que les enquêtes générales entreprises jusqu'à maintenant, abordant des défis juridiques et politiques

non résolus, et réfléchissant sur le rôle que la communauté juridique et judiciaire devrait jouer pour assurer le respect des principes énoncés dans la Déclaration de Berlin. Cette Déclaration est disponible sur le site Web de la CIJ à www.icj.org.

Une des audiences aura lieu au Canada à la fin de l'automne de 2006. Les membres de la Section canadienne de la CIJ en seront informés dès que les renseignements seront connus. •

Grabriel Shumba s'adresse à un auditoire à Ottawa



Gabriel Shumba et Daniel Gervais

consiste à accumuler des preuves à propos des graves violations des droits de la personne commises par le gouvernement du Zimbabwe.

M. Shumba a rappelé à l'auditoire les étapes de la montée et de l'établissement du régime de Mugabe, en soulignant que la répression avait débuté dès l'année 1982. À l'heure actuelle, la règle de droit a été totalement bafouée et les États avoisinants sont de plus en plus réticents à exprimer leur réprobation envers le régime de Mugabe ou à venir en aide aux réfugiés. C'est pourquoi M. Shumba a imploré une intervention internationale.

L'événement a été commandité par la CIJ-Canada et le Comité de développement international de l'ABC. Le professeur Daniel Gervais, personne ressource de la faculté de droit au sein de l'Exécutif de la CIJ-Canada, a agi comme maître de cérémonies, et Jennifer Khorr, directrice du projet du CDI pour l'Asie du Sud-Est et l'Afrique de l'Est, a brièvement parlé des activités du CDI. Le professeur Gervais a ouvert la réunion en diffusant une entrevue de plusieurs minutes accordée à la radio de CBC par Gabriel Shumba, enregistrée en Afrique du Sud. Le bureau de la CIJ peut envoyer cette entrevue par courriel à ceux et celles qui possèdent un MP3. Vous pouvez également obtenir cet article en format électronique ou sur copie papier, intitulé : *From human rights to human wrongs: the case of Zimbabwe today*, dont M. Shumba a tiré son allocution. •

Le 6 octobre 2005, une quarantaine de personnes se sont regroupées dans une salle de classe de la faculté de droit d'Ottawa pour entendre l'activiste et avocat des droits de la personne au Zimbabwe, Gabriel Shumba, exposer la situation des droits de la personne au Zimbabwe. Même s'il a parlé de ses propres expériences concernant son arrestation et la torture qu'il a subie sous le régime de Robert Mugabe, il a replacé son histoire personnelle dans le contexte plus large d'oppression et de tyrannie qui prévaut dans

cet État africain troublé.

Forcé de fuir le Zimbabwe après son arrestation pour avoir représenté un député de l'opposition erronément accusé, M. Shumba a subi des tortures et sévices graves. C'est au cours de sa 11^e arrestation qu'il a été torturé pour la deuxième fois. M. Shumba, son épouse et leur petite fille de quatre ans ainsi que d'autres membres de leur famille vivent à Pretoria où M. Shumba occupe les fonctions de Directeur de la *Accountability Commission* du Zimbabwe. Son travail

La Fondation Paul A. Fournier appuie de nouveau la Section canadienne de la CIJ



Paul A. Fournier

Pour la troisième année consécutive, la Fondation Paul A. Fournier a remis un don très généreux à la Section canadienne de la CIJ. Le don a été présenté par M. le juge Pierre-Claude Fournier, de la Cour supérieure du Québec à Sherbrooke, neveu de Paul A. Fournier et administrateur et gouverneur de la Fondation.

Paul A. Fournier, magnat de l'immobilier et fabricant de remonte-pente de ski, décédé en 1995, a laissé la majorité de sa fortune à la Fondation. Celle-ci verse des dons à un

vaste éventail de groupes et organisations œuvrant dans des champs tels que la recherche médicale, les arts, l'éducation et l'engagement communautaire. La Fondation a contribué au combat mondial contre la faim et appuyé les victimes de violence familiale au Canada.

Encore une fois, nos plus sincères remerciements à M. le juge Fournier pour sa générosité et son appui aux activités et objectifs de la Section canadienne de la CIJ. •



Allocution d'Arnold Tsunga à une réunion CIJ-ABC à Ottawa

Le 17 novembre 2005 à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, Arnold Tsunga, secrétaire intérimaire du Barreau du Zimbabwe et directeur exécutif de l'organisme *Zimbabwe Lawyers for Human Rights* (ZLHR), s'est adressé à une réunion conjointe de la Section canadienne de la CIJ et du Comité de développement international de l'Association du Barreau canadien. Le professeur Daniel Gervais a souhaité la bienvenue à l'auditoire de plus de 50 personnes et Ian Morrison, directeur du projet « Renforcer la primauté du droit au Zimbabwe » de l'ABC, un projet financé par l'Agence canadienne de développement international, a présenté M. Tsunga.

Arnold Tsunga est l'un des avocats de droits de la personne les mieux connus au Zimbabwe. À titre de directeur exécutif, il a inlassablement défendu les droits de la personne tant au Zimbabwe que dans les forums internationaux. Récemment, le ZLHR a mené le combat juridique contre l'Opération Murambatsvina (ou l'Opération *Chassez la saleté*), qui a laissé des milliers de citoyens et citoyennes pauvres sans abri et les a évincés de leur région. À titre de secrétaire intérimaire du Barreau du Zimbabwe, M. Tsunga dirige également l'organisme chargé de réglementer la profession juridique au Zimbabwe. Il est aussi coordonnateur de la



Ian Morrison et Arnold Tsunga

Commission des droits humains de la *South African Development Community Lawyers' Association*.

Les observations de M. Tsunga sur la situation au Zimbabwe ressemblaient tristement à celles de Gabriel Shumba. Les deux ont évoqué le déclin du pays sous le régime de Robert Mugabe, les milliers de citoyens affamés et sans abri qui vivent constamment dans l'insécurité, le contrôle gouvernemental des structures juridiques et de la presse, et la tendance des médias occidentaux de mettre l'accent sur les quelques fermiers blancs assassinés tout en feignant d'ignorer les milliers de Noirs et les travailleurs agricoles pauvres touchés par les expulsions agraires et les 300 exécutions extrajudiciaires de Noirs entre 2000 et 2003. Même si Arnold Tsunga et Gabriel Shumba ceuvrent sur des plans différents, le premier abordant les causes systémiques à l'interne, l'autre les implications internationales de son exil, les deux avocats ont été empêchés de défendre des individus contre le

gouvernement. L'indépendance de la magistrature pour redresser les violations de droits de la personne apparaît négligeable, dit M. Tsunga, quand l'accès à la justice est examiné au regard des 700 000 personnes déplacées parce que leurs maisons ont été rasées par le gouvernement au printemps dernier. Selon lui, la collaboration du Barreau du Zimbabwe avec l'ABC vise, malgré les obstacles, à redresser la situation un jour.

Une période de questions animée a suivi l'allocution de M. Tsunga. Peter Wigen, étudiant de première année en *common law*, a fait le commentaire suivant : « Attirer 50 étudiants et étudiantes à une activité sans nourriture est un exploit en soi, et ce l'est davantage quand les examens approchent et que des dissertations sont attendues. »

Après l'allocution à la faculté de droit, dix-huit membres de la Section canadienne de la CIJ ont participé à un dîner en hommage à M. Tsunga. •

RÉUNION ANNUELLE 2006 À ST. JOHN'S

La prochaine réunion annuelle de la CIJ-Canada se déroulera dans le cadre de la Conférence juridique canadienne de l'Association du Barreau canadien, à St. John's (Terre-Neuve), le lundi 14 août 2006, de 15h à 18h, dans le Salon E de l'hôtel Delta.

Si vous avez l'intention de vous rendre à St. John's en vue de la Conférence de l'ABC, alors prévoyez aussi d'assister à la réunion de la CIJ.

Conférence de l'*International Law Association* à Toronto

La Conférence biennale de l'*International Law Association* aura lieu du 4 au 8 juin 2006 à Toronto. La Section canadienne de la CIJ est une organisation de soutien à cette Conférence sous le thème *The World Is Here*.

La Conférence a été officiellement annoncée à Toronto le 21 septembre 2005 lors d'une allocution de Son Excellence M. le juge Shi Jiuyong, président de la Cour internationale de justice à La Haye. Earl A. Cherniak, du cabinet Lerner LLP, qui a joué le rôle d'animateur de la conférence, et le coprésident de la conférence, Barry Leon, de Torys LLP, sont depuis longtemps membres de la Section canadienne de la CIJ. Le vice-président de la Section canadienne de la CIJ, Brian Crane, c.r., est membre de l'Exécutif de la Section

canadienne de l'ILA et servira d'agent de liaison de la CIJ Canada.

La Cour internationale de justice et la Commission internationale de juristes ont plus que le même acronyme en commun. Les deux organisations sont nées à peu près en même temps, leur composition est internationale et elles partagent un intérêt évident pour les questions de droit et de jurisprudence, ainsi qu'un engagement envers la primauté du droit et l'indépendance de la magistrature sur le plan mondial.

On peut se renseigner davantage sur la Conférence biennale à www.ila2006.org.

suite de la page 1

toute la gamme des droits humains sur le plan international. M. le juge Walter Tarnopolsky, a-t-elle rappelé, avait d'ailleurs exercé une grande influence durant les premières années du Comité des droits humains de 1977 à 1983.

Ces mécanismes, malgré un impact appréciable, n'ont pas donné le rendement escompté. La Commission des droits de la personne de l'ONU est devenue de plus en plus politisée, hésitant à dénoncer les violations de droits humains dans certains États. Et même si les six comités ont atteint certains de leurs objectifs, leur fonctionnement inefficace a été critiqué et l'objectif de participation universelle n'a pas été réalisé.

Des mesures ont été prises pour redresser cette situation, affirme Me Kran, y compris la mise en œuvre d'une recommandation du secrétaire général d'inclure les droits de la personne, avec la sécurité et le développement, parmi les principales préoccupations des Nations Unies. Elle a notamment parlé, dans le cadre de son mandat, de l'intégration des droits de la

personne et du développement : « Le PNUD a tendance à se concentrer sur les dimensions structurelles à long terme des réformes en matière de droits de la personne, tels le soutien à l'établissement d'institutions efficaces, la formation des responsables de la protection des droits humains et la sensibilisation du public aux droits de la personne. » Les difficultés, dit-elle, varient de pays en pays dans la région où je travaille.

Me Kran a terminé son allocution en évoquant les réformes possibles en matière de droits de la personne aux Nations Unies, notant que la CIJ a participé au processus de réforme. Si ces réformes sont mises en œuvre, « les Nations Unies seront outillées pour obtenir de meilleurs résultats dans leurs efforts de faire respecter les droits de la personne autour du monde », a-t-elle conclu.

Le texte (uniquement en anglais) du discours de Me Kran est disponible sous Documents au site www.icjcanada.org ou en version imprimée au bureau de la CIJ à Ottawa.

suite de la page 4

de la CIJ. Renee a demandé le point de vue de la CIJ sur l'offre de stages non traditionnels et s'est dite heureuse de la réponse positive. Pour qu'un étudiant stagiaire soit jumelé avec la CIJ, il doit (1) avoir de l'expérience au Canada; (2) avoir démontré son intérêt pour des champs de droit liés aux travaux de la CIJ; et (3) être intéressé à recevoir une accréditation nationale. Maria a conclu à l'enthousiasme de la CIJ, mais il appartiendra à la Section canadienne de prendre l'initiative du projet.

En conclusion, la visite du secrétaire général Howen a galvanisé les membres de la CIJ à Ottawa et à Montréal, et fut, de l'avis du président de la Section canadienne Ed Ratushny, un grand succès. •

suite de la page 5

l'implication concrète de la CIJ-Canada dans les activités de la CIJ-Genève et en ce qui a trait à la collaboration entre les différentes sections nationales et Genève. Plus particulièrement, Nicholas Howen a tenu à mentionner que toutes possibilités de projets entre la CIJ-Genève et les institutions canadiennes doivent directement impliquer la participation de la CIJ-Canada. Il ne fait nul doute que la visite au Canada du Secrétaire-général aura pour effet d'améliorer la concertation et la capacité d'intervention de la CIJ-Genève, de la CIJ-Canada ainsi que des différentes sections nationales. •

La présidente du Tribunal des droits de la personne du Québec, Commissaire à la CIJ-Genève

Michèle Rivet